



RETRAITE

LE GOUVERNEMENT DOIT CEDER



Comme toute réponse aux manifestations exceptionnelles et dernières grèves du 7 septembre, les annonces gouvernementales du 8 septembre 2010, qui se veulent une réponse aux mobilisations, ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas aux organisations syndicales d'être entendues pour défendre un projet alternatif conforme à l'intérêt des salariés.

Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, ne peut que fortement pénaliser les salariés, plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le « marché » du travail.

Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux

salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés. Les « avancées » sur la pénibilité continuent de confondre cette dernière avec des critères individuels de handicap, alors que nombre de maladies professionnelles se déclarent après la cessation d'activité.

Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat (une journée par mois). La suppression du droit des mères de trois enfants à bénéficier d'une retraite anticipée demeure, malgré un ajustement à la marge. L'harmonisation par le bas du régime de la fonction publique sur celui du régime général dissimule mal une volonté de remettre en cause à court terme le code des pensions. Plus généralement tous les régimes spéciaux sont exposés aux intentions d'aligner par le bas.

Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés (95%). Il ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et au-delà de 50 ans, ni à la résorption des inégalités, ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables. La question du financement des retraites passe par une autre répartition des richesses produites par le travail : d'autres solutions existent.

Cette réforme est donc inacceptable.

Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales de Loire-Atlantique, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, et les organisations de la jeunesse, UNEF, SEN, UNL, Sud étudiants considèrent que les annonces du Président de la République, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le jeudi 9 septembre, elles appellent les salariés, les jeunes, les privés d'emploi et les retraités à amplifier le mouvement interprofessionnel, à faire grève massivement et à manifester **le 23 septembre** pour exiger une autre réforme conforme aux intérêts des salariés.

14h30

Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant et Ancenis

Lundi 13 septembre 2010